

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS EN PSYCHIATRIE

NATIONALES E.S.P.O.I.R.

PARIS
Cap de bonne espérance
Le Club des Peupliers

Connexion + Etais

Les Neveux de Rameau Les sensitifs de Kretschmer

> Île-de-France L'Entracte Gem Enerbip Esqui Hémisph'Erik Horizon Soleil

REGIONALES
A.A.P.I.
Abeille Vie (L')
Alter Egaux

Amitié et Partage L'Arc en Ciel L'Arbre de vie Artegem Aube Aide & Union Un Autre Regard 76

Bipolaires 64 Bi-Pôles 31 Le Bon Cap Bon pied bon œil

Le Bout du Tunnel Cezame Le Chat qui tousse Ch'tits Bonheurs Coop.1 Services

D.I.R.H.E. L'Emeraude Entraide et Renaissanc

Entre Soi ESCAMPETTE (L')

Hakuna Matata Harmonie (L') Horizon 73 Icebergs

Janus 34 K2 Le Kiosque 12 Lucien Bonnafé La Main Tendue

Maison de la Fraternité Nord Mentalités Oasis De l'Ombre à la lumière

De l'Ombre à la lumière
Ouest-Sud-Est
Pas en avant (un)
Pas-sage (le)
Phobies actions
Le RDV du GEM
P'tit Vélo (au)
Revivre Côte d'Or

Temps du lien (le)
Tendre la Main
Vannes Horizons

Stop Galère

Vousetnous

Paris, le 8 juin 2020

Communiqué de Presse

La FNAPSY constate une recrudescence actuelle de demandes de certains professionnels de la Psychiatrie de création de nouveaux dispositifs tels que l'USIP (Unité de Soins Intensifs Psychiatriques) ou de « chambre d'apaisement » (chambre d'isolement déguisée ?).

La FNAPSY rappelle que ces « appellations » ne correspondent à aucun texte.

La Psychiatrie est une discipline qui est déjà régie par des lois, décrets, arrêtés et circulaires donnant des moyens d'exception tels que : l'hospitalisation sans consentement – les chambres d'isolement – la contention...

D'autre part il existe également des dispositifs spécifiques : UMD ou UHSA.

Nous nous opposons formellement à toute création « ex nihilo » de tels services qui ne sont pas adaptés à une pratique de la psychiatrie respectant les patients et leurs pathologies. Dans le même temps nous rappelons que, autant il a été compréhensible que les audiences de justice se fassent par vidéo conférence durant le confinement, autant il est indispensable qu'un retour aux audiences foraines, pour toute hospitalisation sans consentement, se fasse dans les plus brefs délais.

Nous sommes profondément choqués de constater combien le respect de la personne hospitalisée en psychiatrie et de ses droits puisse être remis en question.

> Claude FINKELSTEIN Présidente